

Commune de FAVERNEY

Compte-rendu réunion du Conseil Municipal

Séance du 30 mars 2021 à 19H15

Nombre de conseillers	
<i>En exercice</i>	15
<i>Présents</i>	12
<i>Votants</i>	12
<i>Excusés</i>	1
<i>Absents</i>	2

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. François LAURENT.

Présents : Gérard BURNEY, Jérôme CHOLLEY, Michel DROCHE, Thierry DUBOIS, Arnaud GENY, Philippe GERDIL, François GUEDIN, François LAURENT, Clotilde MULOT, Lydie PEREUR, Denise PERRINGERARD, Jean-Charles REDOUTEY,

Date de convocation	
	23/03/2021

Excusés : Christelle RIGOLOT

Absents : Pauline GRISEZ, Aurore POCHIER

Date d'affichage	
	01/04/2021

Secrétaire : Clotilde MULOT

OBJET DE LA REUNION :

- Informations
- vote des comptes de gestion
- vote des comptes administratifs
- Affectation des résultats
- Réflexion sur le budget 2021 (général – eau et assainissement)
- Décisions du Maire agissant par délégation
- Accord de principe implantation d'un nœud de raccordement optique (NRO)
- Questions diverses

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité que 2 points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour :

- Dépôt des archives de la commune aux Archives Départementales
- Motion contre la suppression d'une classe au collège



INFORMATIONS

- Prochain conseil le : 13 avril 2021.
- Réunion PLU le 14/04/2021
- Réunion sur le projet de faisabilité bois le 7 mai 2021
- Rencontre avec Habitat 70 et la DRAC. Réflexion sur la maison Nardin 6 grande rue à Favorney. Réflexion avec M. LOMAZZI sur la maison des sœurs rue de l'Official, l'orgue dans la basilique.
- Minute de silence pour le décès de M. Claude LALLOZ, Maire de Contréglise.

2021-16 : VOTE DES COMPTES DE GESTION 2020

Monsieur le Maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
Approuve l'ensemble des comptes de gestion du trésorier municipal (budget général – service eau et assainissement – budget lotissement en Maze – budget lotissement de la Combotte) pour l'exercice 2020.

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2021-17 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET GENERAL

Sous la Présidence de M. Gérard BURNEY, 1^{er} adjoint, il est procédé à l'examen du compte administratif de la commune de Favorney.

M. le Maire assiste à la discussion mais ne prend pas part au vote.

BUDGET GENERAL 2020

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	580 803.73 €	853 669.43 €	272 865.70 €
Investissement	413 431.82 €	674 250.23 €	260 818.41 €

	Report 2019	Résultat 2020	Solde 2020
Fonctionnement	360 846.05 €	272 865.70 €	633 711.75 €
Investissement	- 349 575.06 €	260 818.41 €	- 88 756.65 €

Résultat 2020

544 955.10 €



Restes à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde
	190 100.00 €	1 000.00 €	- 189 100.00 €

Résultat global	Résultat 2020	Solde R à R	Total
	544 955.10 €	- 189 100.00 €	355 855.10 €

Hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif du budget général 2020 de la commune de Faverney.

2021-18 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Sous la Présidence de M. Gérard BURNEY, 1^{er} adjoint, il est procédé à l'examen du compte administratif du budget eau – assainissement de la commune de Faverney.

M. le Maire assiste à la discussion mais ne prend pas part au vote.

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT 2020

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	78 124.92 €	126 617.01 €	48 492.09 €
Investissement	99 249.22 €	69 808.94 €	- 29 440.28€

	Report 2019	Résultat 2020	Solde 2021
Fonctionnement	66 553.02 €	48 492.09 €	115 045.11 €
Investissement	- 5 949.08 €	- 29 440.28 €	- 35 389.36 €

Résultat 2020	79 655.75 €
----------------------	--------------------

Restes à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde
	20 000.00 €	0.00 €	-20 000.00 €

Résultat global	Résultat 2020	Solde R à R	Total
	79 655.75 €	- 20 000 €	59 655.75 €

Hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif du budget eau et assainissement 2020 de la commune de Faverney.



2021-19 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF « BUDGET LOTISSEMENT EN MAZE » 2020

Sous la Présidence de M. Gérard BURNEY, 1^{er} adjoint, il est procédé à l'examen du compte administratif du lotissement en Maze de la commune de Favorney.

M. le Maire assiste à la discussion mais ne prend pas part au vote.

LOTISSEMENT EN MAZE 2020	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	62 329.78 €	17 446.25 €	- 44 883.53 €
Investissement	0.00 €	7 767.60 €	7 767.60 €

	Report 2019	Résultat 2020	Solde 2020
Fonctionnement	64 060.88	- 44 883.53 €	19 177.35 €
Investissement	- 7 767.60 €	7 767.60 €	0 €

Résultat 2020	19 177.35 €
----------------------	--------------------

Hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2020 du budget « Lotissement en Maze » de la commune de Favorney.

2021-20 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF « BUDGET LOTISSEMENT LA COMBOTTE » 2020

Sous la Présidence de M. Gérard BURNEY, 1^{er} adjoint, il est procédé à l'examen du compte administratif de la commune de Favorney.

M. le Maire assiste à la discussion mais ne prend pas part au vote.

LOTISSEMENT LA COMBOTTE 2020	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	42 547.46 €	44 803.56 €	2 256.10 €
Investissement	15 973.50 €	42 547.40 €	26 573.90 €

	Report 2019	Résultat 2020	Solde 2020
Fonctionnement	7 933.87	2 256.10 €	10 189.97 €
Investissement	- 42 547.40 €	26 573.90 €	-15 973.50 €

Résultat 2019	- 5 783 .53 €
----------------------	----------------------



Hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2020 du budget « Lotissement en Maze » de la commune de Favorney.

2021-21 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif du budget général de l'exercice 2020 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Fonctionnement

Résultat de l'exercice : 272 865.70 €

Résultats antérieurs reportés : 360 846.05 €

Résultat à affecter : 633 701.75 €

Investissement

Solde d'exécution d'investissement : - 88 756.65 €

Solde des restes à réaliser d'investissement : - 189 100.00 €

Besoin de financement : - 277 856.65 €

décide, à l'unanimité, d'affecter au budget pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 277 856.65 €

- excédent de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 : 355 855.10 €

2021-22 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif du budget eau et assainissement de l'exercice 2020 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Fonctionnement

Résultat de l'exercice : 48 492.09 €

Résultats antérieurs reportés : 66 553.02 €

Résultat à affecter : 115 045.11 €

Investissement

Solde d'exécution d'investissement : - 35 389.36 €

Solde des restes à réaliser d'investissement : -20 000.00 €

Besoin de financement : 55 389.36 €



décide, à l'unanimité, d'affecter au budget pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 55 389.36 €
- excédent de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 : 59 655.75 €

2021-23 : DECISIONS DU MAIRE AGISSANT PAR DELEGATION

M. le Maire rappelle que les décisions du Maire agissant par délégation sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du conseil municipal portant sur le même objet. Elles sont transmises au Préfet pour le contrôle de légalité, sont inscrites au registre des délibérations du conseil municipal et doivent être publiées. Le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal.

Du 3 février 2021 au 30 mars 2021, M. François LAURENT, Maire, a pris les décisions suivantes par délégation du Conseil Municipal :

- Ne pas exercer son droit de préemption sur :
 - ↳ la vente de l'immeuble, propriété de Mme DERVAL Catherine, cadastré AB n°708, 15 rue du Général Leclerc, d'une superficie de 2a23ca à M. et Mme Thierry BOILLOD.
- Reconduction du bail dérogatoire de location du restaurant 1754 à M. Quentin PEREUR, restaurateur au 5 rue du Général Leclerc, jusqu'au 30 juin 2021 pour un loyer mensuel de 250 € HT.
- Reconduction des conventions de mise à disposition au Parc de la Presle de REGENT Régis, KURTZEMANN Fabien jusqu'au 30 juin 2021.
- Reconduction des conventions de mise à disposition au Parc de la Presle de KURTZEMANN Sylvain jusqu'au 31 décembre 2021.
- Location d'un bureau à Mme RAGUET Mélanie, Naturopathe (bail dérogatoire du 1/03/2021 au 31/08/21).
- Location d'un bureau à Mme GIRES Gaëtane, Orthophoniste (bail professionnel à compter du 01/04/2021 au 31/03/2027).
- Résiliation de la location des garages rue Catinat à M. BIOT et M. NOLY au 30 juin 2021.

2021-24 : DEPOT DES ARCHIVES DE LA COMMUNE AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES

VU l'article L 212-12 du Code du patrimoine,



VU les articles L 1421-1 et L 1421-2 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la fin de la mission d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion de la Haute-Saône qui s'est déroulée au mois de février et mars 2021,

CONSIDERANT qu'à la suite de cette mission un compte-rendu a été établi par Mme Maryne JOLY, archiviste, et que ses conclusions proposent le dépôt des archives dont la liste suit aux Archives départementales,

CONSIDERANT que les documents pris en charge par les Archives départementales restent la propriété de la commune et constituent un dépôt de nature révocable, sous réserve toutefois que les conditions de conservation et de communication soient compatibles,

CONSIDERANT que la commune a la possibilité d'emprunter des dossiers déposés pour les besoins du service ou dans le cadre d'une action de valorisation (exposition, publication, etc.),

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter le dépôt aux Archives départementales des archives de la commune dont la liste suit :

- Série D :
 - Comptes rendus de conseil municipal (1950-1970).
 - Registres des délibérations :
 - 1934-1950
 - 1950-1957
 - 1957-1969
 - Registres des arrêtés du maire :
 - 1957-1964
- Série E : consentements à mariages (1913), pièces annexes et correspondance générale (1904-1946).
- Série F : recensement de la population (1936-1968), enquêtes agricoles (1939-1965) [boîte F4-5].
- Série G : impôts directs, liste des contribuables assujettis à l'impôts (1936-1949)
 - Matrices cadastrales :
 - Journal des mutations (1816).
 - Livre des mutations (1818) [2 volumes]
 - Tables des sections (1818) [2 volumes]
 - État de sections (s.d.)
 - Matrice des augmentations et diminutions de parcelles (1826) [4 volumes]
 - Matrice des propriétés non bâties (1914) [3 volumes], matrice des propriétés bâties (1914) [2 volumes]
 - Matrice des augmentations et diminutions de parcelles (1883).
 - Copies de la matrice générale (1952-1971).
- Série H :
 - Recensement des classes ([années 1880]-1969) [boîte H 1-2, H2-3]



- Administration militaire : mobilisation (1894-1939), réquisitions (1916), entretien du cimetière (1946-1960), identification des morts pour la France (1929-1946) [boîte H2].
- Sapeurs-pompiers : correspondance (1950-1961).
- Faits de guerre : cantonnement, dégâts aux monuments communaux, prisonniers de guerre (1870-1955) [2 boîtes dont boîte avec un post-it].
- Série I : police locale et salubrité (1904-1939), location du droit de chasse (1931-1962), débits de boissons (1989-1947).
- Série K :
 - Personnel communal (1940-1956), [boîte K]
 - Elections et listes électorales (années 1880-1969)
- Série L : budget et comptes (1938-1969) [boîte L 1-2], grands livres comptables (1950-1970).
- Série N : affouages (1945-1956) [boîte N], projet d'adduction d'eau potable (1938-1939) [boîte N2]
- Série O : voirie et travaux publics
 - Curage des fossés (1954), navigation et régime des eaux (1899-1934), travaux de voirie et électrification (1938-1939).
- Série P (cultes) : indemnités versées au rabbinat, logement du pasteur de Vesoul (1869-1907).
- Série Q (aide sociale) : assistance aux femmes en couches, budgets du bureau de bienfaisance [2 boîtes].
- Série R (affaires scolaires) : réparations aux écoles et nominations des instituteurs (1911-1970).

Les archives sont conditionnées dans des boîtes anciennes comportant les indications du cadre de classement en vigueur. Les grands formats (listes électorales, recensement militaire et matrices non reliées) sont conditionnés en cartons conteneurs propres. Un conteneur identifié contient les liasses retrouvées sur le toit du local archives et touchées par les moisissures (décontamination par brossage effectué). Les archives à déposer aux Archives départementales représentent un volume de 8 mètres linéaires environ.

Etant ici précisé que le Conseil Municipal entend conserver en mairie toutes les boîtes anciennes vidées avec étiquettes manuscrites ainsi que La correspondance générale (1947-1959) [4 boîtes] et les registres d'Etat Civil.

- de charger Monsieur le Maire d'engager la procédure pour le dépôt de ces documents.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

M. Gérard BURNEY, 1^{er} adjoint et M. le Maire soulignent l'important travail d'archivage effectué par Mme JOLY Maryne avec un grand professionnalisme qui a permis une remise à niveau de l'archivage communal. Le Conseil Municipal à l'unanimité remercie Mme JOLY Maryne pour son excellent travail.



2021-25 : MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE AU COLLEGE DE FAVERNEY

Le Conseil Municipal approuve et soutient la motion présentée par les personnels enseignants contre la dotation horaire globale adressée à la DASEN et la motion du Conseil Départemental de la Haute Saône dans sa séance du 22 février 2021 contre la baisse du nombre de professeurs dans les Collèges de Haute Saône.

Après visioconférence entre les professeurs, parents d'élèves, représentant du syndicat SNES et le Maire de Favorney, le 25 mars 2021, la DASEN a maintenu sa position de dotation, n'acceptant de la revoir que si les effectifs augmentaient à la rentrée 2021 notamment en 4^{ème}. L'an dernier une classe de 6ème a été supprimée ce qui porterait à deux la suppression de classe en deux ans.

Cette décision est totalement inacceptable dans la situation sanitaire et économique actuelle. On ne peut sacrifier une génération d'élèves en maintenant des règles désuètes et pénalisantes avec des critères purement technocratiques. D'un côté on tente de relancer l'économie en injectant des milliards d'euros et de l'autre côté on supprime des postes dans l'Education Nationale L'Etat a retenu Favorney dans le programme « Petites Villes de Demain » pour structurer les territoires ruraux et aider les collectivités en difficulté pour leur développement. Nous avons besoin de visibilité et de cohérence dans les services publics dont l'Education Nationale.

Des efforts importants ont été faits par la Communauté de Communes « TERRES DE SAONE » pour la création d'un pôle éducatif à Favorney accueillant 270 élèves à la rentrée 2021 et le Département de Haute Saône engage lui-même des travaux importants pour la rénovation du Collège.

Nous nous opposons donc à cette gestion décalée, surréaliste et technocratique où la finance est privilégiée au détriment de la qualité de l'enseignement donné aux élèves déjà très perturbés par l'épidémie.

2021-26 : IMPLANTATION D'UNE ARMOIRE FIBRE NRO

Le Maire expose qu'il a reçu une demande d'Orange par l'intermédiaire de la société CIRCET pour l'implantation d'un Nœud de Raccordement Optique (NRO) FTTH en SHELTER, dans le cadre du déploiement de la fibre en Haute-Saône.

Après visite avec les responsables, deux sites potentiels ont été retenus :

- l'un rue Pasteur dans le verger communal derrière la crèche,
- le second rue Sadi Carnot entre le skate-park et le pôle éducatif.

Le Maire propose au Conseil d'opter pour l'implantation rue Pasteur de manière prioritaire. L'implantation rue Sadi Carnot n'étant réalisée qu'à défaut de la 1ère option.

Le Maire précise que ce SHELTER sera raccordé au réseau Orange rue Catinat et qu'une tranchée sera nécessaire pour le réseau souterrain.

Le Conseil Municipal autorise ces travaux sous la condition qu'Orange autorise la Commune de Favorney à aménager l'entrée du futur parking se situant entre Orange et la propriété Courvoisier,



sur une partie de la propriété Orange. Les conditions devront être définies préalablement à la tranchée.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire demande instamment à Christelle RIGOLOT, conseillère Départementale de prendre contact avec M. Patrick CULTET et M. Jean-Yves MAIROT de la DSTT au sujet de la réduction de vitesse route de Breurey-les-Faverney et route de Vesoul.

Aucune réponse n'a été donnée à ce jour suite à la délibération du Conseil Municipal du 30 novembre 2020 adressée à la direction compétente.

- Le Maire demande aux conseillers municipaux quelle serait la meilleure façon de démonter une partie des locaux métalliques de la Presle. Après discussions, il sera pris contact avec des entreprises spécialisées et leurs propositions seront étudiées ultérieurement.

Le Maire,
François LAURENT.

